



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE  
EUROSYSTEME

## Communiqué de presse

30 avril 2020

# La BCE recalibre ses opérations de prêt ciblées afin de soutenir encore davantage l'économie réelle

- Le taux d'intérêt appliqué à toutes les opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) est réduit de 25 points de base, à – 0,50 %, de juin 2020 à juin 2021
- Pour les banques atteignant le seuil de performance de 0 % en matière d'octroi de prêts, introduit le 12 mars 2020, le taux d'intérêt pourra être aussi bas que – 1 %.
- Le début de la période d'évaluation des performances en matière d'octroi de prêts a été avancé au 1<sup>er</sup> mars 2020

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour d'apporter un certain nombre de modifications aux modalités de ses opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) afin de soutenir encore davantage l'accès au crédit des ménages et des entreprises dans le contexte actuel de perturbations économiques et d'incertitude accrue.

Pour la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2021, le taux d'intérêt appliqué à toutes les opérations TLTRO III sera désormais inférieur de 50 points de base au taux moyen des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème réalisées sur la même période. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement est actuellement de 0 %. Pour les contreparties dont le montant net de prêts éligibles atteint le seuil de performance en matière d'octroi de prêts, le taux d'intérêt appliqué du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 à l'ensemble des opérations TLTRO III sera inférieur de 50 points de base au taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur sur la même période, et en tout état de cause, ne dépassera pas – 1 %. Le taux de la facilité de dépôt est actuellement de – 0,5 %.

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.  
Traduction : Banque de France.

Le début de la période au cours de laquelle sera évaluée la performance des banques en matière d'octroi de prêts afin de déterminer si elles peuvent bénéficier de ce taux plus faible sera avancé du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2020, tandis que la fin de la période d'évaluation demeurera inchangée, au 31 mars 2021. Cet ajustement reconnaît le soutien déjà apporté par les banques au financement des entreprises en mars, au début de la crise liée à la pandémie de coronavirus (COVID-19), conformément aux objectifs des TLTRO III.

Pour les banques atteignant le seuil de performance de 0 % en matière d'octroi de prêts entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mars 2021, les conditions les plus favorables seront appliquées pour toute la durée des opérations. Le taux d'intérêt appliqué à ces contreparties avant le 24 juin 2020 et après le 23 juin 2021 sera le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt sur toute la durée de chaque opération. S'agissant des banques qui n'atteignent pas le seuil de performance de 0 % en matière d'octroi de prêts entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mars 2021, ce sont le taux d'intérêt d'origine appliqué aux TLTRO III et les seuils de performance, évalués sur une plus longue période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2021, qui s'appliqueront. Pour ces contreparties, compte tenu de l'environnement de crédit difficile en cette période de pandémie, le seuil de performance en matière d'octroi de prêts qu'elles doivent atteindre au cours de cette plus longue période d'évaluation sera abaissé de 2,5 % à 1,15 %. En tout état de cause, pour la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2021, le taux d'intérêt appliqué à ces banques ne sera pas supérieur à 50 points de base de moins que le taux moyen des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème réalisées sur la même période.

Les modifications apportées aux TLTRO III s'appliqueront à toutes les TLTRO III et seront mises en œuvre via des modifications de la décision de la BCE du 22 juillet 2019 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2019/21), modifiée par les décisions de la BCE du 12 septembre 2019 (BCE/2019/28) et du 16 mars 2020 (BCE/2020/13). Les modifications apportées au seuil de performance en matière d'octroi de prêts, la réduction des taux pour la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 et l'avancement au 1<sup>er</sup> mars 2020 de la date du début de la période d'évaluation des performances en matière d'octroi de prêts feront l'objet d'une troisième modification, qui sera publiée prochainement sur le site internet de la BCE et, par la suite, au Journal Officiel de l'Union européenne.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Stefan Ruhkamp](#)  
au : +49 69 1344 5057.**

## Notes

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.

- La BCE a [annoncé les TLTRO III](#) le 7 mars 2019 et les [détails](#) de ces opérations le 6 juin 2019. Elle a annoncé les [modifications apportées aux TLTRO III](#) le 12 septembre 2019 et un [assouplissement de leurs modalités](#) le 12 mars 2020.
- De plus amples informations sur les opérations TLTRO I, TLTRO II et TLTRO III sont disponibles sur le site internet de la BCE.

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.